



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 73 – Décembre 2016

Edition spéciale : L'église de Caussou et Bestiac



Que nous soyons chrétiens ou non, pratiquants, agnostiques ou athées, nous sommes tous attachés à notre église qui se dresse fièrement à l'entrée de Caussou. C'est d'abord un beau monument dont le clocher roman est particulièrement apprécié des connaisseurs et c'est l'élément majeur de notre patrimoine architectural. Plus grande que la plupart des églises de village, elle témoigne aussi d'un passé au cours duquel nos deux communes ne formaient qu'une même grande paroisse de plus de 600 habitants.

Mais au-delà des pierres, c'est l'âme de cette église qui justifie l'attachement que nous lui portons. Elle a été le théâtre, le cœur, de tous les événements collectifs, familiaux et individuels qui ont marqué notre vie et notre histoire locale depuis plus de 300 ans. Ses cloches en ont accompagné les grands moments : les guerres, le couronnement des rois, la Révolution, la Libération. Elles ont sonné le tocsin des heures sombres et la joie des bonnes nouvelles ; elles ont rythmé la vie de nos familles, les baptêmes, les mariages et les deuils ; pendant longtemps l'angélus a sonné l'heure du travail des champs et du repos du soir. Et chacun de nous y a au moins un souvenir personnel. Enfin, comme notre cimetière et, plus récemment notre monument aux morts, l'église est le symbole de l'union et de l'amitié de nos deux villages.

Un peu d'histoire

La présence d'une église à Caussou est très ancienne. Elle serait antérieure au Xème siècle et aurait été construite avant même celle d'Unac. Mais en ce temps-là, notre église était plus petite et située plus bas. Elle aurait été détruite par une crue du ruisseau au XVIIème siècle. En 1691, nos ancêtres décidèrent donc de la reconstruire à l'emplacement actuel. Puis, en 1830, l'Abbé Mourié prit l'initiative de l'agrandir tout en conservant le clocher de 1691. Il est vrai que nous étions alors beaucoup plus nombreux et plus pratiquants qu'aujourd'hui. Les anciens murs de la nef furent utilisés comme échafaudage pour édifier les nouveaux.

Le 24 décembre 1830, les travaux étaient terminés et le curé Dominique Durand put dire la messe de Noël dans le nouvel édifice. Quant à la statue de Saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, elle fut offerte au début du XXème siècle par Jean-Baptiste Durand, venu de Tignac pour s'installer à Caussou.



L'intérieur de l'église au début du XXème siècle

Les cloches

Les deux cloches rythment notre vie, au point que lorsqu'un incident technique nous en prive cela suscite quelque émoi dans nos villages, comme ce fut le cas tout récemment. Il nous manque alors quelque chose, comme si le soleil avait oublié de se lever ou les ruisseaux de couler, et chacun le remarque. Le clocher abritait autrefois quatre cloches. Deux d'entre elles furent enlevées à la Révolution et fondues pour en faire des canons. Les deux survivantes portent les dates de 1624 et 1637, ainsi que le nom de Saint Jean-Baptiste, ce qui permet de déduire qu'elles proviennent de l'ancien édifice. Il est dit que l'une fut payée par les habitants de Bestiac et l'autre par ceux de Caussou. Aujourd'hui, nos cloches ont la particularité de posséder chacune deux battants en souvenir de leurs sœurs emportées dans la tourmente révolutionnaire.

Les cloches furent sonnées à la main jusqu'à l'électrification du clocher en 1996. Le dernier sonneur fut Justin Pont. Et depuis 2005, nos cloches sont reliées à un satellite, ce qui nous garantit une heure parfaitement exacte !



Justin Pont, notre dernier carillonneur

Les rénovations

Il y a 10 ans, en 2006, nos conseils municipaux décidèrent de réaliser quelques travaux pour assurer le bon état de l'édifice. Le toit fut refait en ardoises, les vitraux furent restaurés et quelques petites réparations furent effectuées dans les murs. Vous aviez alors été nombreux à répondre favorablement et généreusement à la souscription ouverte à cet effet.

2016 : Les ravages de la mэрule !

En cette année 2016, notre église a subi une attaque de mэрule, champignon dévastateur qui nous a conduits à arracher les parquets du chœur et des sacristies ainsi qu'une grande partie des belles boiseries murales en noyer. Nous avons dû faire intervenir une entreprise spécialisée pour effectuer un traitement en profondeur. Cette opération a coûté 11.090 € HT dont la commune de Bestiac a payé le tiers et celle de Caussou les deux tiers.

Il nous faut maintenant restaurer le chœur qui a été très endommagé par ce sinistre. Afin de permettre l'utilisation de l'église, nous avons fait réaliser en urgence une dalle en béton avec une chape de finition lissée. Le coût en a été de 5.750 € HT et la région Occitanie nous a accordé une subvention de 3.100 €. Mais il reste encore du travail à faire et en particulier le remplacement des boiseries.



Après le traitement des murs du chœur



La dalle de béton lissée, dans le chœur et les sacristies

L'avis des habitants

A l'invitation du maire de Caussou, une vingtaine de personnes des deux villages est venue participer à la réunion du 27 octobre dernier, organisée dans l'église pour présenter les travaux réalisés et écouter les remarques et suggestions de chacun. Car l'église appartient à tous et la plupart des familles ont participé à sa construction et à ses rénovations successives.

Les boiseries murales du chœur : Une majorité de personnes souhaite qu'elles soient remplacées par de nouvelles boiseries qui pourraient être en chêne. Certains ont toutefois suggéré que le mur soit enduit de plâtre ou recouvert de plaques de plâtre à peindre ou encore restauré en pierres brutes. Sur la base des avis émis le 27 octobre, le conseil municipal a décidé de remplacer les boiseries. Le coût de ce chantier sera d'environ 10 000 € HT et une subvention sera demandée à l'Etat pour 2017.

Le sol du chœur : Un carrelage en marbre avait été suggéré mais étant donné son coût, cette solution a été abandonnée. De l'avis général, l'effet produit par la dalle lissée s'avère satisfaisant et en cohérence avec le sol de la nef. Toutefois, la suggestion de cirer la dalle a été retenue afin d'obtenir un aspect plus uniforme et patiné. Les marches en bois de l'autel ayant dû être enlevées et détruites, car elles étaient aussi détériorées par la mûre, de nouvelles marches en béton lissé seront construites par l'employé communal. Elles seront ensuite carrelées ou recouvertes d'un tapis rouge.

Le grand autel en marbre : La question de la transformation éventuelle de cet autel a soulevé un débat animé (voir ci-dessous)

Deux personnes, dont le Père Paul, ont suggéré que la partie basse du grand autel en marbre soit séparée de l'ensemble et avancée de deux mètres afin de permettre au prêtre de célébrer la messe face à l'assemblée dans des conditions plus satisfaisantes que celles offertes aujourd'hui par le petit autel en bois. Mais une majorité de personnes refuse que l'on modifie l'autel érigé en 1830 et payé par les habitants de nos villages.

Une solution formulée lors de la réunion a été jugée intéressante et pourrait être retenue. Elle consisterait à ajouter, à deux mètres en avant du grand autel, une table en verre avec des pieds en talc taillé qui rappelleraient le marbre du grand autel.

Enfin, des participants à la réunion ont proposé la mise en place d'une souscription publique afin de contribuer au financement des travaux (voir ci-dessous).

Sur cette photo, on peut remarquer
l'absence des marches en bois



Visite de la Commission diocésaine d'art sacré

Deux membres de cette commission sont venus visiter l'église le 17 novembre et donner leur avis sur les travaux réalisés ou en projet. Ils ont déconseillé le démantèlement de l'autel et approuvé l'idée d'en créer un nouveau en verre et en talc. De même, le transfert dans le hall d'entrée du grand tableau actuellement caché par l'autel en marbre leur a paru intéressante.

Une association pour la sauvegarde de l'église de Caussou et Bestiac ?

Au cours de la réunion du 27 octobre, il a été suggéré de créer une association pour la sauvegarde de notre église. Cette association devrait voir le jour dans les mois à venir et pourrait se voir confier la mise en œuvre d'une souscription publique pour celles et ceux qui souhaiteraient participer au financement des travaux prévus en 2017. Elle aurait également pour mission de faire des propositions d'aménagement et de travaux de restauration ainsi que de rechercher des fonds publics ou privés pour financer ces travaux.

Les personnes qui souhaiteraient adhérer et participer à cette association sont priées de se faire connaître auprès du maire de Caussou (Tel : 06 74 74 01 35 - Courriel : mairie.caussou@wanadoo.fr).

La souscription publique

Cette souscription sera ouverte à tous, y compris à des personnes étrangères à nos deux villages. Nous préciserons dès que possible les modalités de versement ainsi que l'ordre auquel les chèques devront être établis. Une solution est recherchée pour que les dons effectués puissent donner lieu à des reçus fiscaux.

Des souvenirs...

Les plus anciens auront sans doute plaisir à revoir cette photo : l'Abbé SARDA, dernier curé de Caussou, ici en train de célébrer la messe dans la chapelle de la carrière de Trimouns.



... mais pensons aussi à l'avenir !

Pour que nos enfants puissent aussi connaître et apprécier leur église de Caussou et Bestiac !